



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par le présent donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **10 juin 2024 à 20 h**, à l'hôtel de ville de Nouvelle situé au 470, rue Francoeur. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

L'immeuble est situé sur le chemin du Grand-Platin, lot 5 874 742 du Cadastre du Québec. La demande consiste à accepter la demande de dérogation mineure suivante :

- Accepter que la largeur du lot soit à 31,13 mètres au lieu d'une largeur de 45,72 mètres minimum tel que prescrit par l'article 4.2.2.1 du règlement de lotissement numéro 325.2.

Les personnes ou organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande pourront se faire entendre lors de cette séance.

Pour obtenir de l'information sur les demandes de dérogation mineure, veuillez communiquer par courriel à l'adresse : urbanisme@municipalitenouvelle.com.

Donné à Nouvelle, le 13 mai 2024

Benoit Cabot
Directeur général et greffier-trésorier